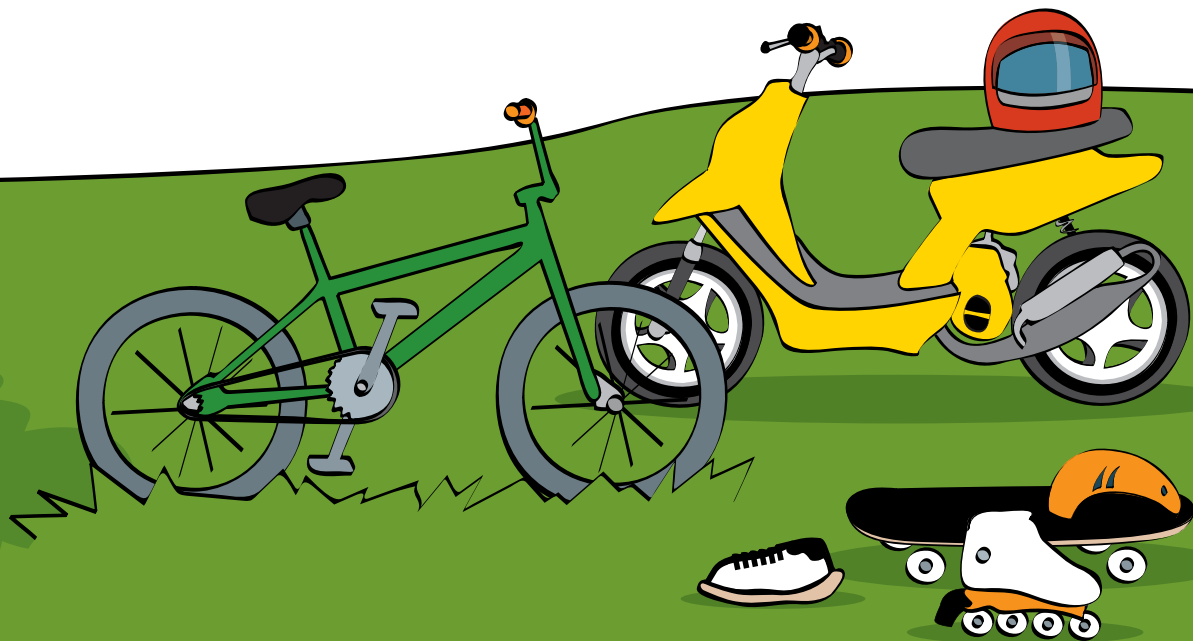
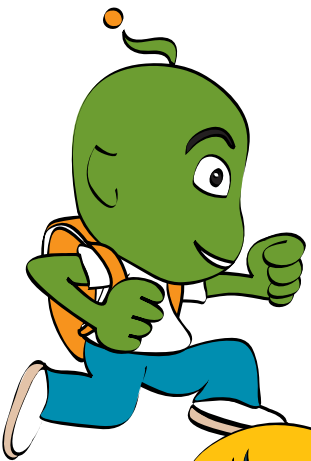


# Les différentes catégories d'usagers




# 1) Les piétons



Par  
définition, un piéton  
est une personne qui se  
déplace à pied

Sont également considérés  
comme piétons, ceux qui se  
déplacent sur des rollers, skate-  
board, patins à roulettes et  
trotinette, ainsi que les enfants  
de moins de 8 ans en bicyclette.



En rollers, je suis  
considéré comme un piéton.  
Aussi, je circule sur les trottoirs,  
mais comme je vais vite,  
je dois faire attention  
aux autres

## EN AGGLOMÉRATION

➡ Pour se déplacer, le piéton doit utiliser les trottoirs. Aussi, la signalisation propre aux usagers de la route ne le concerne pas.

➡ Pour traverser la chaussée, il doit emprunter tout passage pour piétons qui se situe à moins de 50 mètres de lui.

## EN DEHORS DE L'AGGLOMÉRATION

➡ Le piéton doit se déplacer sur l'accotement, bien à l'abri de la chaussée, en faisant toujours face aux différents usagers de la route.

Je traverse

En ville,  
je traverse sur les passages  
piétons et j'attends que le  
feu soit rouge pour  
les véhicules

En rollers ou en  
skate-board, je n'ai pas le  
droit de rouler sur la  
chaussée...

Je ne  
traverse pas

J'ai moins de 8 ans,  
donc je roule sur  
les trottoirs !

... Et comme tous les  
piétons, je peux prendre  
les sens interdits car je reste  
sur le trottoir

En ville, je ne dois  
pas traverser hors des clous  
lorsqu'un passage piétons se situe  
à moins de 50 mètres  
de moi...

## 2) Les cyclistes

Je roule sur la piste cyclable



Quand il y a une piste cyclable, je l'utilise

... Et comme en vélo je me déplace sur la route, je m'arrête au stop ou au feu rouge !

Les cyclistes se déplacent sur la route. Ils sont tenus d'utiliser les pistes ou bandes cyclables quand elles existent

Je me déplace en vélo, et je dois respecter le code de la route... Je n'ai donc pas le droit de griller un feu rouge, ni de prendre un sens interdit !!

S'il y a une piste cyclable, je ne dois pas rouler en dehors...



## L'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- ➔ Freins avant et arrière
- ➔ Un dispositif réfléchissant rouge à l'arrière et blanc à l'avant. Ces dispositifs réfléchissent la lumière des autres usagers et permettent ainsi aux cyclistes d'être mieux perçus
- ➔ Des dispositifs réfléchissants latéraux et sur les pédales
- ➔ Un avertisseur sonore ou sonnette
- ➔ Un gilet rétro-réfléchissant :
  - de jour comme de nuit, hors agglomération
  - partout, quand la visibilité est insuffisante

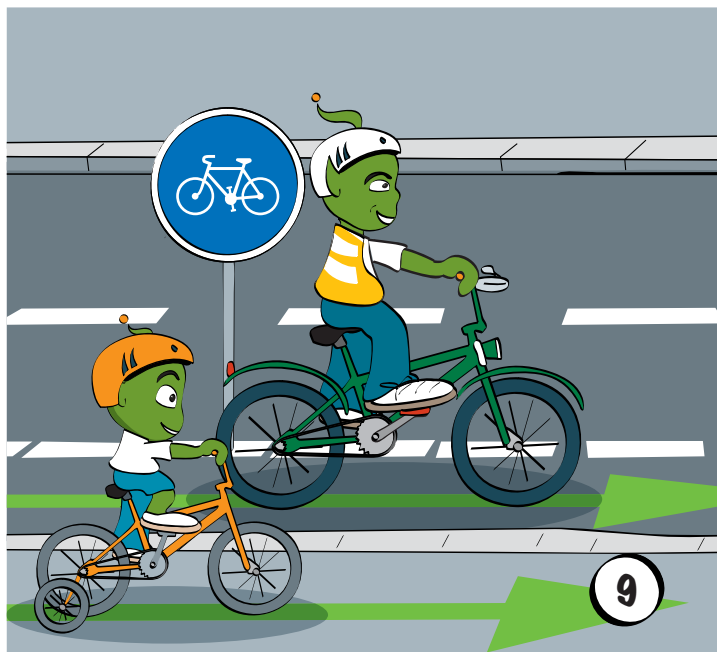
### Remarques :

- *L'éclairage n'est obligatoire que la nuit ou lorsque la visibilité est réduite à cause de la pluie ou du brouillard.*
- *Actuellement, le port du casque n'est pas obligatoire mais fortement conseillé.*



### A savoir également !

- ★ Un cycliste peut emprunter les zones piétonnes qui représentent tout un secteur uniquement réservé aux piétons. Dans ce cas, il se déplace à allure modérée.
- ★ Sur son vélo, un enfant de moins de 8 ans peut circuler sur le trottoir. L'adulte qui l'accompagne à vélo devra utiliser la chaussée.



# 3) Les cyclomotoristes

Les cyclomotoristes se déplacent sur la route. Ils ne doivent pas utiliser les pistes ou les bandes cyclables, sauf si la signalisation additionnelle les y autorise

... en cyclomoteur, je dois respecter la signalisation routière et m'arrêter au feu rouge ou à un stop...

Je n'ai pas le droit de rouler avec plus d'un seul passager, et nous devons tous les deux porter un casque pour notre sécurité

Ce panneau m'autorise à rouler sur la piste cyclable

Je ne peux pas rouler sur une piste cyclable, sauf si un panneau m'y autorise

En cyclomoteur, je respecte le code de la route

Je circule toujours avec mes feux allumés et je porte un casque !

## LE CONDUCTEUR

- ➔ Il doit être âgé de **14 ans au moins** et **détenir le BSR**.
- ➔ **Le port du casque est obligatoire.**
- ➔ Les gants et le blouson sont fortement conseillés.

## LE CYCLOMOTEUR

- ➔ Il est limité par construction à 45 km/h et sa cylindrée ne doit pas excéder **50 cm<sup>3</sup>**.
- ➔ Il doit être **couvert par une assurance**.
- ➔ Il doit être immatriculé si sa première mise en circulation est postérieure au 1<sup>er</sup> juillet 2004.

## LE PASSAGER

- ➔ **Le port du casque est obligatoire.**
- ➔ **Un seul passager** est autorisé.
- ➔ Gants et blouson sont également conseillés.



### N'oublions pas que...

- ★ Si le conducteur ne porte pas son casque, s'il a consommé de l'alcool ou des drogues, si le cyclomoteur est débridé, l'assurance ne couvre pas les dommages.
- ★ Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007, **tout cyclomoteur doit circuler de jour comme de nuit avec les feux allumés.**